

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 13 janvier 2012

Comité des Règles du golf

Paramètres

Mandat

Le Comité des Règles du golf est un comité d'exploitation du PDG/DE de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le PDG/DE à remplir ses responsabilités de contrôle touchant les Règles du golf.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Préparer les tableaux de service des personnes affectées aux départs, à l'inscription des marques et aux Règles en travaillant en collaboration avec le sous-comité chargé du tableau de service;
- Formuler des commentaires au PDG concernant la sélection des délégués spécialistes des Règles parmi le personnel/les bénévoles en vue de championnats et de compétitions internationales;
- Fournir des commentaires au Comité des Règles du R&A et au Comité conjoint des Règles du R&A et de la USGA pour formuler des changements aux Règles du golf;
- Approuver les budgets affectés aux Règles du golf pour fins de recommandation au conseil d'administration;
- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions;
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches;
- Fournir au besoin des rapports écrits au PDG/DE.

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Régir les Règles du golf au Canada;
- Maintenir la réputation et la position de l'organisation à titre d'autorité au Canada pour toutes les questions relatives aux Règles du golf;
- Fournir des services de décisions sur les Règles à la suite de demandes touchant les Règles du golf;
- Fixer les conditions de compétition et les Règles locales standardisées pour toutes les compétitions de Golf Canada;
- Organiser des séminaires de certification nationale relative aux Règles du golf;
- Mettre au point des programmes éducatifs et de sensibilisation relatifs aux Règles du golf pour tous les niveaux de joueurs et d'officiels;
- Mettre au point des pistes et des moyens pour accroître le nombre de participants aux séances d'information/d'éducation portant sur les Règles du golf, et pour accroître le nombre d'officiels des Règles certifiés;

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



- Passer en revue les Règles sur une base continue et de concert avec d'autres associations nationales de golf; les changements à apporter aux Règles doivent être approuvés par le conseil d'administration;
- Surveiller le respect des droits d'auteur portant sur les Règles du golf en conformité avec l'Accord intervenu avec le R&A en date du 31 octobre 1983;
- Publier, au Canada, les Règles du golf et l'ouvrage *Decisions on the Rules of Golf*;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada;
- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre;
- Passer en revue, sur une base annuelle, les politiques relatives aux Règles du golf.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé de cinq à dix personnes, qui seront choisies conjointement par le président (la présidente) du Comité et le PDG/DE, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience et de leur intérêt concernant les Règles du golf. Ces membres du Comité doivent avoir obtenu la certification de Niveau quatre en conformité avec le programme actuel de Certification des Règles au Canada. Les membres choisis pour faire partie du Comité doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée du membership de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité. Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un gouverneur ou un directeur. Le président (la présidente) du Comité des Règles remplira un mandat de quatre ans. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du PDG/DE. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au PDG/DE dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.



Golf Canada

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration le... et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Love the game.
Grow the game.

golfcanada.ca

Pour l'amour du golf.
Pour l'avenir du golf.